

D É C I S I O N

Le Maire de la ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu les articles 2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le point 2 ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal en date du 16 juillet 2020 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans les articles visés ci-dessus ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le tarif des activités proposées par le service jeunesse pour les vacances d'été 2023 ;

D É C I D E :

ARTICLE 1^{er} : La participation individuelle des jeunes est fixée comme suit :

ÉCOLES PRIMAIRES

- | | |
|---|-------|
| ✓ L'Îlot z' enfants
12 enfants nés de 2015 à 2016 | → 6 € |
| ✓ Les pirates du ring
12 enfants nés de 2015 à 2016 | → 4 € |
| ✓ Sortie au Parc Floral
15 enfants nés de 2012 à 2014 | → 6 € |
| ✓ « Tranquillité parents »
12 enfants nés de 2015 à 2016 | → 4 € |
| ✓ « Journée de ouf ! »
12 enfants nés de 2012 à 2014 | → 4 € |
| ✓ « Mini châteaux et Aquarium »
12 enfants nés de 2014 à 2016 | → 6 € |
| ✓ P'tites mains « lampes magiques »
8 enfants nés de 2012 à 2013 | → 2 € |
| ✓ Let's dance
8 enfants nés de 2012 à 2014 | → 2 € |

.../...

D É C I S I O N

- ✓ P'tites mains « Baby raconte tes vacances » → 2 €
8 enfants nés de 2015 à 2016
- ✓ P'tites mains « raconte tes vacances » → 2 €
8 enfants nés de 2012 à 2014
- ✓ Les petits dinosaures → 4 €
6 enfants nés de 2015 à 2016
- ✓ Echappe-toi au Kidyland → 6 €
15 enfants nés de 2012 à 2014
- ✓ P'tites mains « création de bijoux » → 2 €
12 enfants nés de 2012 à 2014
- ✓ Jeux d'été → 4 €
12 enfants nés de 2012 à 2014
- ✓ P'tites mains « les petits créateurs » → 2 €
6 enfants nés de 2015 à 2016
- ✓ P'tites mains « les grands créateurs » → 2 €
6 enfants nés de 2012 à 2014
- ✓ « Journée base de loisirs » → 4 €
7 enfants nés de 2012 à 2014
- ✓ « Ferme pédagogique et découverte » → 6 €
12 enfants nés de 2015 à 2016
- ✓ P'tites mains « baby slime » → 2 €
6 enfants nés de 2015 à 2016
- ✓ P'tites mains « un petit slime » → 2 €
6 enfants nés de 2012 à 2014

COLLÈGES – LYCÉES

- ✓ Cordon bleu « soirée plancha » → 4 €
18 jeunes nés de 2005 à 2011

D É C I S I O N

COLLÈGES – LYCÉES

- ✓ Journée sportive et activités nautiques → 4 €
16 jeunes nés de 2005 à 2011
- ✓ Baptême de plongée → 2 €
12 jeunes nés de 2005 à 2011
- ✓ « Castor mania » → 6 €
7 jeunes nés de 2005 à 2008
- ✓ Let's dance ! → 2 €
8 jeunes nés de 2005 à 2011
- ✓ « MOBE & karaoké » → 4 €
15 jeunes nés de 2005 à 2011
- ✓ P'tites mains « création de bijoux » → 2 €
12 jeunes nés de 2005 à 2011
- ✓ « De la rando à l'eau » → 4 €
15 jeunes nés de 2005 à 2011
- ✓ Labyrinthe de Beaugency → 6 €
7 jeunes nés de 2005 à 2008
- ✓ Jeux d'été → 4 €
12 jeunes nés de 2005 à 2011
- ✓ Base de loisirs Châtres sur Cher → 4 €
8 jeunes nés de 2010 à 2011
- ✓ Cordon bleu « journée des sens » → 4 €
8 jeunes nés de 2005 à 2011

Animations réservées aux jeunes ayant participé au projet « Prépare ton été » :

- ✓ Profite de ton été ! séjour « Aqua séjour » → 30 €
à Éguzon (du 11 au 12 juillet 2023)
15 enfants nés de 2012 à 2014

D É C I S I O N

COLLÈGES – LYCÉES

Animations réservées aux jeunes ayant participé au projet « Prépare ton été » :

- ✓ Profite de ton été ! « séjour entre amis » → 50 €
à Éguzon (du 18 au 20 juillet 2023)
15 jeunes nés de 2009 à 2011
- ✓ Profite de ton été ! « séjour entre ados » → 50 €
à Saint-Michel-en-l'Herm (du 25 au 27 juillet 2023)
15 jeunes nés de 2005 à 2008

Activités réservées aux jeunes du quartier des Favignolles :

- ✓ Profite de ton été ! séjour « Aqua séjour » → 15 €
à Éguzon (du 11 au 12 juillet 2023)
15 enfants nés de 2012 à 2014
- ✓ Profite de ton été ! « séjour entre amis » → 25 €
à Éguzon (du 18 au 20 juillet 2023)
15 jeunes nés de 2009 à 2011
- ✓ Profite de ton été ! « séjour entre ados » → 25 €
à Saint-Michel-en-l'Herm (du 25 au 27 juillet 2023)
15 jeunes nés de 2005 à 2008

ARTICLE 2 : La Direction Générale des Services de la Ville de Romorantin-Lanthenay et le Receveur Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise :

- au Représentant de l'Etat,
- au Comptable.

ARTICLE 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr> ».

Fait à ROMORANTIN-LANTHENAY, le 19 juin 2023

Le Maire,

Certifie, sous sa responsabilité, le
caractère exécutoire de cet acte transmis
au représentant de l'Etat le 21 JUIN 2023

Publié ou notifié le 21 JUIN 2023

Date de mise en ligne sur le site internet :

21 JUIN 2023



LE MAIRE,


Jeanny LORGEUX